



Paris, le 25 avril 2019

## Communiqué de presse

### **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : Un guide pour accompagner la mise en œuvre du référent de parcours**

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS) ont élaboré un guide d'appui à la mise en œuvre du référent de parcours, en lien avec les quatre départements expérimentateurs (l'Ariège, le Bas-Rhin, Paris et le Pas-de-Calais), François SOULAGE, et avec la participation des membres du groupe de travail national « Référent de parcours » : l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

La démarche du référent de parcours vise à proposer un accompagnement coordonné aux personnes en grande difficulté sociale.

Ce guide est destiné aux acteurs de l'action sociale sur les territoires ainsi qu'aux décideurs et aux élus, dont le rôle est essentiel pour légitimer l'action des professionnels engagés dans la démarche du référent de parcours et rompre avec les logiques d'intervention en silos.

Il constitue avant tout un outil pratique pour les départements, qui demeurent libres d'adapter la démarche selon les spécificités de leur territoire, les besoins identifiés, leur réseau partenarial et leur organisation interne.

En mêlant approche méthodologique, exemples concrets de mise en œuvre au niveau local et témoignages de professionnels et de personnes accompagnées, ce guide permet de mieux se rendre compte des enjeux et des attendus d'une telle approche d'accompagnement social.

Les enseignements tirés de l'expérimentation ont été particulièrement encourageants et ont permis de souligner l'importance d'associer la personne accompagnée à l'élaboration de son projet et de favoriser la coopération entre les partenaires pour une plus grande cohérence des interventions proposées.

Pour ces raisons, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit la généralisation de la démarche du référent de parcours dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat et les départements.

- Pour consulter ou télécharger le guide d'appui à la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours, c'est [ici](#).

Contacts presse :

DGCS : Chimène Mandrin - [Dgcs-com@social.gouv.fr](mailto:Dgcs-com@social.gouv.fr) - Tél : 01 40 56 82 03

ANDASS : Jean-Paul Raymond, Président - [jean-paul.raymond@paris](mailto:jean-paul.raymond@paris) – Tél. : 01 43 47 63 13